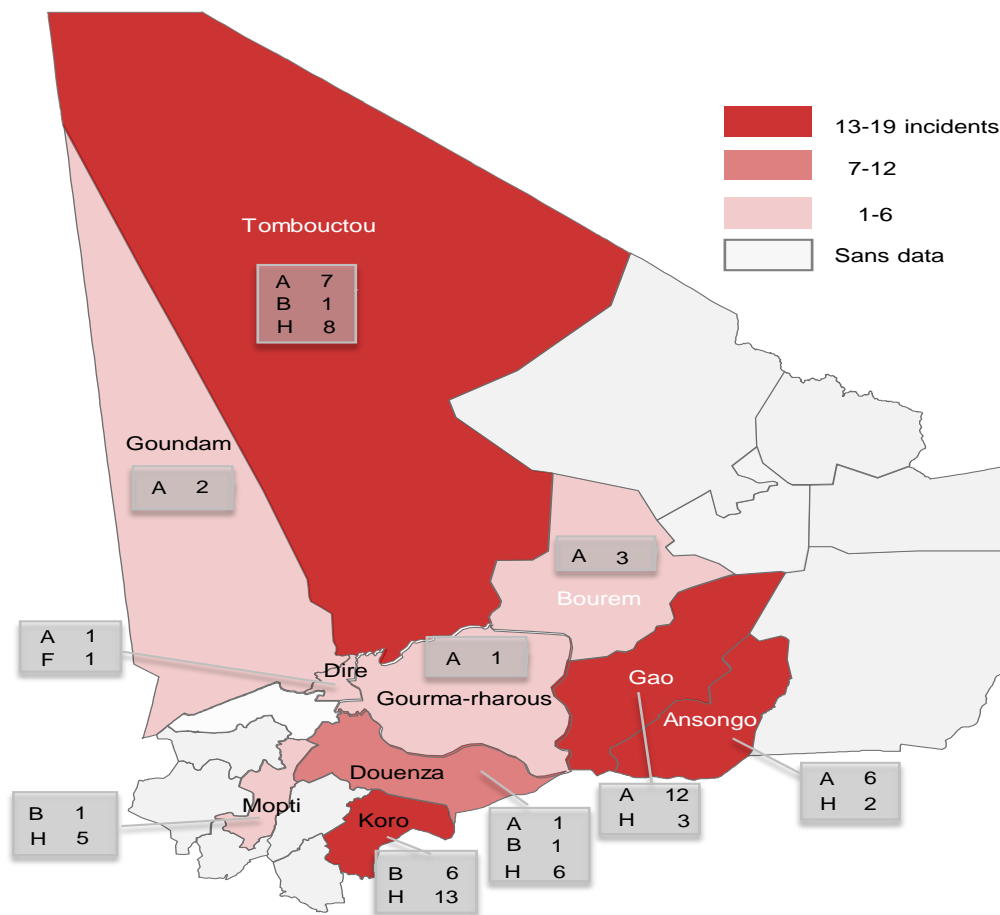


RAPPORT MENSUEL DE MONITORING DE PROTECTION N°04 AVRIL 2018



A. Droit à la propriété

- Extorsion
- Occupation illicite des biens immobiliers
- Atteintes aux propriétés publiques et privées, mobilières et immobilières
- Pillage
- Incendie volontaire
- Taxes illégales

B. Droit aux libertés

- Arrestations illégales
- Séquestrations de personnes
- Prise d'otage
- Enlèvement de personnes
- Traite
- Servitude

F. Mariage forcé et précoce

- Mariage forcé
- Mariage précoce

H. Droit à la vie, à l'intégrité physique ou psychique

- Coups et blessures
- Tortures
- Meurtre
- Menace
- Disparition

For more information: kantet@unhcr.org | dena@unhcr.org

Régions couvertes : GAO, MENAKA, KIDAL, TOMBOUCTOU et MOPTI

I. Analyse de la situation de protection du mois

La situation de protection des populations civiles au cours du mois d'avril est restée précaire dans toutes les régions du nord et du centre. Les violations de droits humains se multiplient et sont commises le plus souvent sur les axes routiers (braquages suivies d'extorsions, de coups et blessures, de menaces, de viols, etc.).

Les facteurs favorisant la récurrence de ces violations (notamment l'absence ou la faible présence de l'autorité de l'Etat (forces de sécurité et administration) dans certaines localités de ces régions, la prolifération des armes légère et de guerre, le mouvement des groupes armés et la formation des groupes d'autodéfense civils) demeurent dans ces régions. Il est donc impératif de voir comment apporter une réponse idoine à ces problèmes dans les plus brefs délais afin que la protection des populations civiles puisse connaître une amélioration.

D'une façon plus spécifique, la situation est demeurée particulièrement tendue à Mopti, Cercle de Koro avec les multiples violations de droits (tels que les cas de meurtre et d'enlèvements de personnes) enregistrées durant le mois suite aux affrontements entre les groupes armés (milices dozo et groupes radicaux) occasionnant d'ailleurs des déplacements de personnes de Koro vers d'autres localités dans la région et aussi vers d'autres régions et le District de Bamako.

En outre, l'attaque de l'aéroport de Tombouctou et le super camp de la MINUSMA le 14 avril 2018 par des présumés djihadistes, a occasionné une perte en vie humaine dans le rang des militaires (MINUSMA) et aussi de nombreux blessés militaires (MINUSMA, Barkhane et FAMAs) et civils dont des enfants.

Quant à la Région de Ménaka, la situation devient plus inquiétante avec les multiples cas d'assassinats enregistrés courant ce mois dont des femmes et des enfants. Un déplacement de populations (estimées à plus de 1000 ménages) a été observé dans la région dont la communauté Daoushak vers le village de Tiniminyene à environ 7 (sept) kilomètres d'Anderamboukane.

Tous ces évènements ont eu un impact sur l'environnement de protection des populations civiles dans les régions concernées (Mopti, Tombouctou et Ménaka).

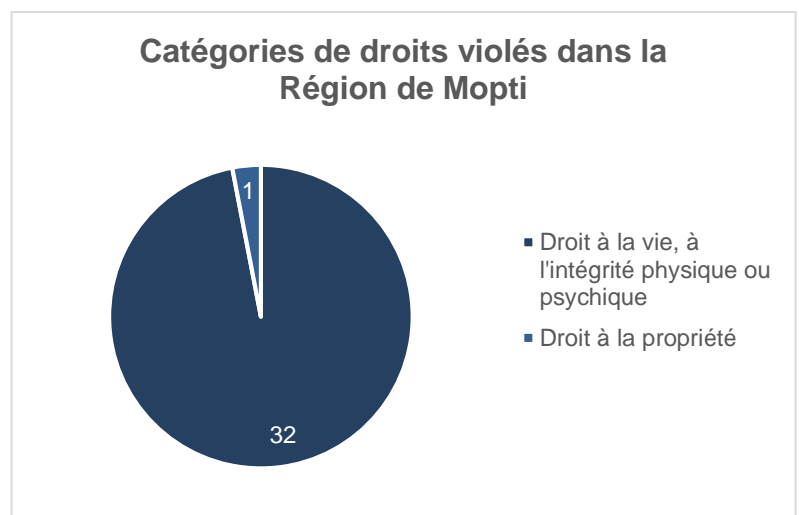
II. Analyse des tendances des violations de droit par région

Trois (3) catégories de droits, soit 80 incidents de protection ont été violés pendant ce mois d'avril dans les Régions de Mopti, Gao et Tombouctou. Ces incidents ont touché 68 hommes, 08 femmes, 2 filles et 2 garçons (voir les détails en annexe 1).

1) Région de Mopti

Deux (2) catégories de droits ont été violées dans la Région de Mopti pour un total de 33 types de violation. Il s'agit du droit à l'intégrité physique ou psychique et du droit à la propriété. 97% des violations ont touché le droit à l'intégrité physique ou psychique (32 violations) et les 3% autres ont touché le droit à la propriété (1 violation).

Le profil des victimes fait état de 100% des violations à l'encontre des résidents. Une femme et deux enfants (une fille et un garçon) ont été atteints par ces violations dans la région. Leurs droits violés ont été le droit à la propriété pour la



femme et le droit à l'intégrité physique ou psychique pour les deux enfants (meurtre pour la fille et tortures pour le garçon).

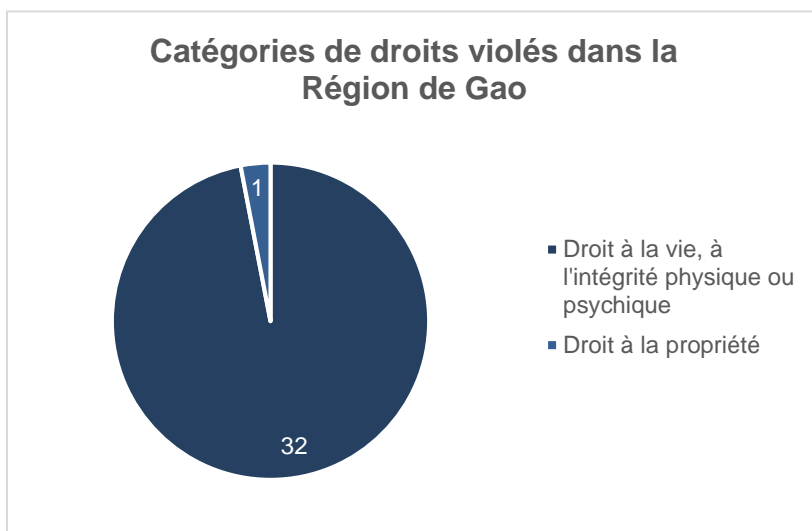
En ce qui concerne le profil des présumés auteurs des violations, il renseigne que les 72,5% des présumés auteurs sont constitués de civils (individus armés non identifiés) ; 15% appartiennent au groupe djihadiste Front de Libération du Macina (FLM). Les 12,5% restants sont l'œuvre des membres du Groupe armé GATIA, les FAMas et UN Force.

Pour la réponse aux violations de droits, un plaidoyer a été réalisé à la Brigade Territoriale de la gendarmerie de Mopti pour la sécurisation des personnes suite aux multiples violations de droits humains que subit la population du village de Saba dans la Commune de Dialloubé (Cercle de Mopti).

Quant aux actions préventives et de lutte contre les violations de droits humains, 18 séances de sensibilisation ont été réalisées dans les Cercles de Mopti (Konna, Sévaré et Mopti), Douentza (Hombori) et Tenenkou. Elles ont touchées 213 personnes dont 98 hommes et 115 femmes. Les thèmes ont porté sur la cohésion sociale et les violences basées sur le genre.

2) Région de Gao

Deux (2) catégories de droits ont été violées dans la région (soit un total de 26 incidents de protection). Il s'agit du droit à la propriété et du droit à la vie, à l'intégrité physique ou psychique.



Ces violations ont touché majoritairement le droit à la propriété (21 violations, soit 80,5%). Les 19,5% autres ont touché le droit à la vie, à l'intégrité physique ou psychique (5 violations).

Le profil des victimes fait état de 54% des violations à l'encontre des résidents, 19% sur les PDI, 11,5% sur les PDI retournées, 7,5% sur les rapatriés, 4% sur les migrants et 4% sur les réfugiés.

Le profil des présumés auteurs des violations renseigne qu'ils sont constitués à 100% de civils (individus armés non identifiés).

Pour la réponse aux violations de droits

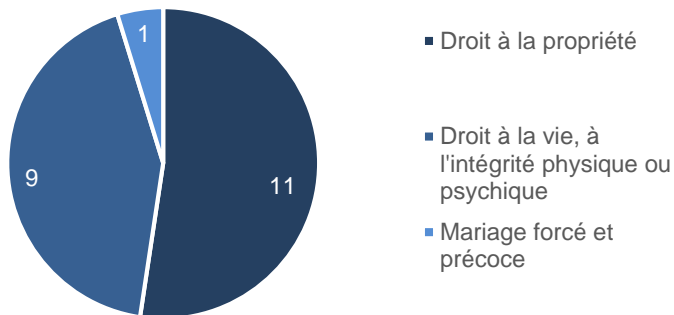
humains, une femme victime de viol a bénéficié d'une prise en charge médicale.

En ce qui concerne les activités préventives aux violations de droits humains dans la région, 58 séances de sensibilisation ont été réalisées et ont permis de réunir, d'informer et de sensibiliser 767 personnes (dont 266 femmes et 501 hommes) sur les thématiques portant sur les droits humains, la cohésion sociale, le pardon, le dialogue entre communauté, la prévention des conflits et les violences basées sur le genre. Les communes touchées par ces séances ont été celles de Téméra, Bourem, Bamba, Taboye (Cercle de Bourem), Labbezanga, Ouattagouna, Ansongo, Bara, Boura (Ansongo), Tilemsi et Gabéro (Gao).

3) Région de Tombouctou

Trois (3) catégories de droits ont été violées (droit à la propriété, droit à la vie, à l'intégrité physique ou psychique et mariage forcé et précoce), soit 21 incidents de protection. 52% de ces violations ont touché le droit à la propriété (11 violations) ; 43% le droit à la vie, à l'intégrité physique ou psychique (9 violations) et les 5% autres (1 violation) le mariage forcé et précoce.

Catégories de droits violés dans la Région de Tombouctou



Le profil des victimes des violations fait état de 81% des incidents à l'encontre des résidents ; 14% sur les PDI retournées et 5% sur les rapatriés. 7 femmes et 2 enfants ont été atteints par les violations dans la région. Leurs droits violés ont été le droit à la propriété, le droit à la vie, à l'intégrité physique ou psychique et le mariage forcé et précoce pour les femmes et le droit à la vie, à l'intégrité physique ou psychique pour les enfants.

Le profil des présumés auteurs des violations renseigne qu'ils sont constitués à 100% de civils (individus armés non identifiés).

Pour la réponse aux violations de droits humains,

deux plaidoyers ont été réalisés à la Brigade Territoriale de la Gendarmerie de Tombouctou au bénéfice de 39 victimes pour une assistance juridique et surtout pour la sécurisation des personnes et de leurs biens sur les axes routiers et aussi dans les centres urbains. En outre, 1 victime de mariage forcé a bénéficié d'un référencement à ADES pour une assistance économique.

En ce qui concerne les actions de prévention aux violations de droits humains, 12 séances de sensibilisation pour la cohabitation pacifique, le pardon et les violences basées sur le genre ont été réalisées dans la région et plus précisément dans les communes d'Inadjatafane, Bambara-Maoudé, Gossi (Gourma-Rharous), Goundam, Doukouria (Goundam). 231 personnes ont assisté aux dites séances dont 130 femmes et 101 hommes.

III. Conclusion et recommandations

La situation sécuritaire dans les régions couvertes par le projet de monitoring reste critique malgré les efforts fournis par l'Etat et ses partenaires;

Cette situation est aussi difficile pour les humanitaires qui peinent à exercer leurs activités conformément à leur planning en raison de l'incertitude du climat sécuritaire.

Aussi, vu que la majorité des présumés auteurs des violations de droits humains sont des civils, il ressort que :

- le déploiement d'un effectif plus élevé des agents des forces de l'ordre et de sécurité permettra d'assurer une meilleure protection des personnes et de leurs biens ;
- une accentuation des patrouilles mixtes dans toutes les régions couvertes par le monitoring permettra de mettre hors d'état de nuire ces nombreux bandits armés en possession d'armes légères et souvent de guerre et aussi de limiter les actions des groupes extrémistes auteurs également de nombreuses violations de droits (assassinats ciblés, enlèvements de personnes et menaces).

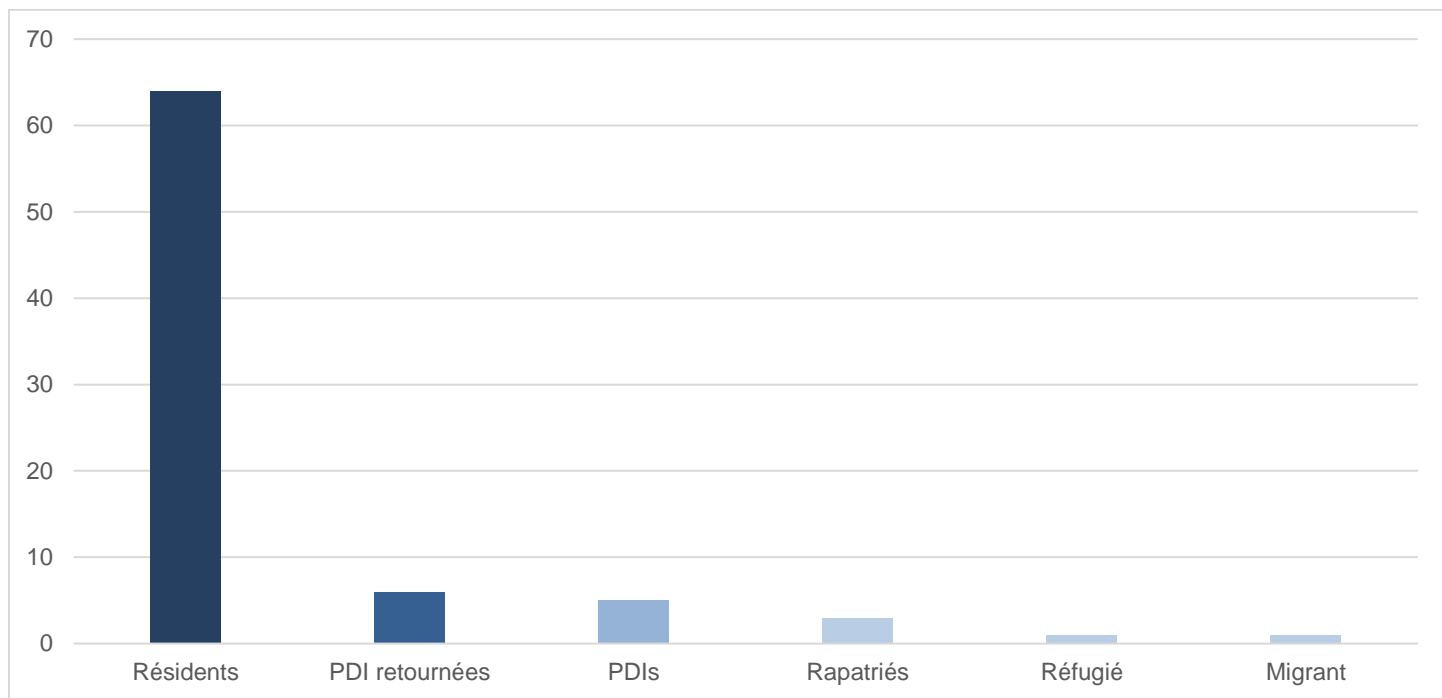
IV. Annexes

Annexe 1 : Statistiques des catégories et types d'incidents de protection par région, cercle, commune et tranche d'âge

Régions	Cercles	Communes	Catégories d'incident	Types d'incident	Adultes		Enfants		Total	
					F	H	F	G		
Gao	Ansongo	Ouattagouna	Droit à la propriété	Incendie volontaire		2			2	
		Talataye	Droit à la vie, à l'intégrité physique ou psychique	Coups et blessures		2			2	
		Tin Hama	Droit à la propriété	Extorsion		4			4	
	Total Ansongo						8			8
	Bourem	Bamba	Droit à la propriété	Extorsion		3			3	
	Total Bourem						3			3
	Gao	Anchawadi		Droit à la propriété	Extorsion		6			6
					Vol		3			3
		Gabero		Droit à la vie, à l'intégrité physique ou psychique	Coups et blessures		1			1
					Droit à la propriété	Extorsion		2		
N tilit			Droit à la vie, à l'intégrité physique ou psychique	Vol		1			1	
Coups et blessures		2			2			2		
Total Gao						15			15	
Total Gao						26			26	
Mopti	Douentza		Droit à la vie, à l'intégrité physique ou psychique	Meurtre		2			2	
				Meurtre		1			1	
				Meurtre		2			2	
				Extorsion	1			1		
				Meurtre		1		1		
				Enlèvement de personnes		1		1		
	Total Douentza					1	7			8
	Koro	Bondo		Droit à la vie, à l'intégrité physique ou psychique	Meurtre		10	1		11
					Enlèvement de personnes		1			1
		Diankabou		Droit à la vie, à l'intégrité physique ou psychique	Coups et blessures		1			1
Meurtre						1			1	
Total Koro					18	1			19	
Mopti	Diallobé		Droit à la vie, à l'intégrité physique ou psychique	Tortures		4		1	5	

			Droit aux libertés	Enlèvement de personnes	1				1	
	Total Mopti				5	1	1	1	6	
Total Mopti					1	30	1	1	33	
Tombouctou	Diré	Dangha	Droit à la propriété	Incendie volontaire	1				1	
			Mariage forcé et précoce	Mariage forcé	1				1	
	Total Diré				2				2	
	Goundam	Gargando	Tonka	Droit à la propriété	Extorsion		1			1
				Droit à la propriété	Extorsion		1			1
	Total Goundam				2				2	
	Gourma-Rharous	Sérééré		Droit à la propriété	Vol		1			1
	Total Gourma-Rharous				1				1	
	Tombouctou	Salam	Tombouctou	Droit à la propriété	Extorsion		1			1
				Droit à la vie, à l'intégrité physique ou psychique	Meurtre		1			1
Droit aux libertés				Enlèvement de personnes		1			1	
Droit à la propriété				Extorsion	1	3			4	
Droit à la vie, à l'intégrité physique ou psychique				Vol	1	1			2	
			Droit à la vie, à l'intégrité physique ou psychique	Coups et blessures	3	1	1	1	6	
				Meurtre		1			1	
Total Tombouctou				5	9	1	1	16		
Total Tombouctou					7	12	1	1	21	
Grand Total					8	68	2	2	80	

Annexe 2 : Statistiques des victimes de violations de droits



Annexe 3 : Statistiques des présumés auteurs des violations de droits

